

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076030209

N/A

Fiche de données de sécurité

Section 1 - Identification du produit chimique et de l'entreprise

Nom du produit : Duralay Temporary C & B Powder-Shades

Identification de l'entreprise :

Reliance Dental Mfg., LLC.

5805 W. 117th Place

Alsip, IL 60803

Pour des informations produit, appeler :
708-597-6694

Pour des informations médicales, appeler :
800-535-5053

Section 2 - Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger - Physique, Santé, Environnementale	Catégorie
--	-----------

Lésions oculaires/Irritation :	2A
Sensibilisateur de la peau	1
Toxicité reproductrice	2
Toxicité aquatique	A3

Dangers définis par l'OSHA : Poussières combustibles, peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air, danger d'explosion

Éléments d'étiquetage – Pictogrammes, mentions d'avertissement, mentions de danger, conseils de prudence et informations supplémentaires



Mention d'avertissement

Avertissement

Mentions de danger

H317	Peut causer une réaction cutanée allergique.
H320	Provoque une irritation des yeux.
H361	Risque de causer des dommages au niveau de la fertilité sur du fœtus.
H402	Toxicité pour la vie aquatique.

Déclaration de mise en garde - Prévention, Réponse et Élimination

P201	Obtenir des instructions spécifiques avant l'utilisation
P202	Ne pas manipuler avant que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises
P240	Mise à la terre et liaison du récipient et du matériel de réception
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264	Bien se laver les mains et la peau exposée après manipulation
P272	Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir hors de la zone de travail
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P281	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis
P321	Traitement spécifique (voir...sur cette étiquette)
P363	Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec du savon et de l'eau
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer continuellement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever – continuer à rincer

P308+P313	En cas d'exposition ou d'inquiétude : Obtenir des soins médicaux/attention
P333+P313	En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux /traitement
P337+P313	Obtenir des soins médicaux/attention
P405	Garder dans un endroit fermé à clé
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination autorisée

Section 3 - Composition, Informations sur ingrédients

Article	Nom Chimique	N° CAS	POIDS/POIDS %	Classifications SGH
01	Polyméthacrylate de méthyle	9011-14-7	80 à 90	Lésions oculaires/Irritation 2B(H320)
02	Phtalate de diéthyle	84-66-2	10 à 20	Lésions oculaires/Irritation 2B(H320) Toxicité reproductrice 2 (H361) Toxicité aquatique A3 (H402)
03	Peroxyde de benzoyle	94-36-0	1 à 5	Lésions oculaires/Irritation 2A(H319) Sensibilisateur de la peau 1 (H317)
04	Dioxyde de titane (CI 77891)	13463-67-7	0 à 1	

Section 4 - Mesures de premiers secours

Conseils généraux	Fournir la FDS au personnel médical pour le traitement.
Inhalation :	Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
Contact avec les yeux :	Si le produit pénètre dans les yeux, rincer à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, contacter un médecin.
Contact avec la peau :	Rincer abondamment à l'eau tiède, suivi d'un lavage soigneux de la zone affectée avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, des rougeurs ou un gonflement, contacter un médecin immédiatement.
Vêtements :	Retirer les vêtements contaminés, les laver avant de les réutiliser.
Ingestion :	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Si le produit a été avalé, boire beaucoup d'eau ou de lait IMMÉDIATEMENT. Si le patient est vomissement, continuez à lui offrir de l'eau ou du lait. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Fournir une estimation de l'heure à laquelle la matière a été ingérée et de la quantité de substance avalée. Consulter immédiatement un médecin.

Section 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :	Eau, mousse chimique (résistante à l'alcool), produit chimique sec ou dioxyde de carbone.
Agents d'extinction inappropriés :	L'eau pourrait ne pas être efficace pour éteindre cet incendie.
Dangers spécifiques résultant du produit chimique :	Polymères sont des poussières combustibles, il faut veiller à ne pas créer de concentrations explosives dans l'air. Suivez les procédures de mettant à la terre et en reliant.
Procédures spéciales de lutte contre les incendies :	Éviter les méthodes d'extinction, qui peuvent générer des nuages de poussière. Le jet d'eau peut disperser la poussière dans l'air, ce qui produit un risque d'incendie et un risque d'explosion possible s'il est exposé à une source d'inflammation. Les pompiers doivent porter appareil respiratoire autonome.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers :	Poussière de polymère est combustible. Les limites d'explosivité des particules de polymère en suspension dans l'air sont approximativement celles de la poussière de charbon. Les polymères sont sensibles aux décharges statiques, suivez les procédures de mise à la terre et de délimitation. Les polymères ne sont pas sensibles aux impacts mécaniques.

Section 6 - Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Avant de nettoyer tout déversement ou fuite, les personnes doivent porter l'équipement de protection individuelle approprié spécifié à la section 8. Gardez les particules en suspension dans l'air au minimum lors du nettoyage des déversements. Refuser l'entrée à toutes les personnes non protégées. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Précautions environnementales

Éteindre toutes les sources d'inflammation. Gardez les déversements et les eaux de ruissellement de nettoyage hors des égouts municipaux et des plans d'eau à ciel ouvert. La réglementation américaine (CERCLA) exige de déclarer les déversements et les rejets dans le sol, l'eau et l'air dépassant les quantités à déclarer. Le numéro sans frais du Centre d'intervention national de la Garde côtière américaine est le (800) 424-8802.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de confinement

Éviter des fuites et déversements dans l'avenir si cela peut être fait en toute sécurité. Endiguer et contenir le déversement avec un matériau inerte (par exemple du sable ou de la terre). Peut contaminer l'approvisionnement en eau.

Méthode de nettoyage

Maximisez la ventilation (portes et fenêtres ouvertes) et sécurisez toutes les sources d'inflammation. Utiliser une bonne ventilation locale avec une vitesse de capture minimale de 100 pi/min (30 m/min) au point de libération du produit. Placer dans des conteneur(s) fermés appropriés pour l'élimination conformément aux réglementations locales, nationales et fédérales. Laver toutes les zones touchées avec beaucoup d'eau tiède et du savon. Pas un déchet dangereux RCRA.

Section 7 - Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS POUR LA MANIPULATION

Conseils pour une manipulation en toute sécurité:

Utiliser dans des zones bien ventilées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Utilisez une bonne hygiène personnelle et entretien ménager. Éviter le contact prolongé avec le produit. Utiliser dans un endroit bien ventilé (par ex. ventilation par aspiration locale, ventilateurs). Après l'utilisation, se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Entreposer les contenants dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil, de la chaleur, des étincelles, des flammes, d'autres sources de lumière ou de sources de chaleur intense. La température doit rester égale ou inférieure à 72 °F (22 °C) en tout temps. Stocker au-dessus de la température recommandée entraînera des problèmes de performance du produit. Entreposer conformément aux recommandations de l'Association nationale de protection contre les incendies. Respecter toutes les précautions indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le contenant soit nettoyé, reconditionné ou détruit.

Matériaux incompatibles :

Combustibles forts, agents combustibles forts

Section 8 - Contrôles de l'exposition, Protection personnelle

Nom Chimique / N° CAS	OSHA Limites d'exposition	ACGIH Limites d'exposition	OSHA Limites d'exposition
Polyméthacrylate de méthyle 9011-14-7			
Phtalate de diéthyle 84-66-2		5 mg/m ³ MPT	NIOSH : 5 mg/m ³ MPT
Peroxyde de benzoyle 94-36-0	5 mg/m ³ MPT	5 mg/m ³ MPT	NIOSH : 5 mg/m ³ MPT
Dioxyde de titane (CI 77891) 13463-67-7	15 mg/m ³ MPT (poussières totales)	10 mg/m ³ MPT	

Contrôles techniques : Utiliser une ventilation antidéflagrante locale adéquate pour maintenir l'exposition des employés aux concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Veuillez consulter le document de l'ACGIH, Industrial Ventilation, A Manual of Recommended Practices, édition la plus récente, pour plus de détails.

Équipements de protection individuelle (EPI)

Protection respiratoire Un respirateur doit être porté chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Si des conditions de poussière sont présentes, un masque anti-poussière N95 est requis. Aucun requis si les concentrations atmosphériques sont maintenues en dessous de toute limite d'exposition qui peut être indiquée ci-dessus. Si nécessaire, utilisez uniquement une protection respiratoire autorisée selon les exigences de l'OSHA des États-Unis dans 29 CFR 1910.134 ou toute autre norme applicable appropriée.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité, des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsque des éclaboussures sont possibles, lors de la manipulation de ce matériau. Si nécessaire, reportez-vous au 29 CFR §1910.133 ou à toute autre norme applicable appropriée. Assurez-vous qu'une douche oculaire, un évier ou un lavabo est disponible en cas d'exposition aux yeux.

Protection corporelle et cutanée Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique. Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de la peau avec ce produit. Jeter les gants contaminés après usage conformément aux lois en vigueur et aux pratiques de laboratoire exemplaires. Se laver et se sécher mains.

Contact complet :

Matière : Caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,4 mm

Temps de pénétration : 480 min.

Contact d'éclaboussure :

Matière : Caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale de la couche : 0,11 mm

Temps de pénétration : 120 min.

Considérations d'hygiène générales

Manipuler conformément aux bonnes mesures d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver soigneusement après toute manipulation. Des douches oculaires et des douches de sécurité sont recommandées. Les aliments, les boissons et les produits du tabac ne doivent pas être transportés, entreposés ou consommés là où ce matériel est utilisé. Se laver soigneusement les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

Section 9 - Propriétés physiques et chimiques

APPARENCE :	Fine poudre blanche.
ODEUR :	Légère odeur en vrac.
POINT D'ÉCLAIR :	577 °F, 303 °C
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ (VOLUME D'AIR %)	0%
TAUX D'ÉVAPORATION	Aucune donnée disponible.
INTERVALLE D'ÉBULLITION (FAIBLE À ÉLEVÉ)	295 °C
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE :	0,00

Section 10 - Stabilité et réactivité

STABILITÉ DU MATÉRIAU	Stable
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER) :	Agents comburants forts.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	Monomère de méthacrylate et oxydes de carbone lorsqu'ils sont brûlés.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Section 11 - Informations toxicologiques

TOXICITÉ DU MÉLANGE

Toxicité des composants

Voies d'exposition : Inhalation, contact avec les yeux, et ingestion

Organes cibles : Yeux, Poumons, Système Nerveux Central, Système Reproducteur, Peau, Système Nerveux Périphérique Et Système Respiratoire

Effets de la surexposition :

Inhalation : La surexposition par inhalation de dioxyde de titane peut entraîner une irritation légère et temporaire des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et d'essoufflement.

Contact avec la peau : Aucune donnée trouvée.

Contact avec les yeux : Aucune donnée trouvée.

Ingestion : Aucune donnée trouvée.

Composants du produit répertoriés comme cancérigène

Numéro CAS	Description	%Poids	Classement carcinogène
13463-67-7	Dioxyde de titane (CI 77891)	0,1 à 1,0 %	Dioxyde de titane (CI 77891) : NIOSH - cancérigène professionnel potentiel IARC - Possible cancérigène pour l'homme OSHA - Répertorié

Section 12 - Informations écologiques

Écotoxicité des composants

Phtalate de diéthyle : 96 heures CL50 Pimephales promelas : 17 mg/L (écoulement) ; 96 heures CL50 Pimephales promelas : 16,8 mg/L (statique) ; 96 heures CL50 Lepomis macrochirus : 22 mg/L (écoulement) ; 96 heures CL50 Lepomis macrochirus : 16,7 mg/L (statique) ; 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss : 12 mg/L (écoulement) ; 48 heures CE50 Daphnia magna : 36 mg/L ; 48 heures CE50 Daphnia magna : 86 mg/L (statique) ; 72 heures CE50 Desmodesmus subspicatus : 23 mg/L ; 72 heures CE50 Desmodesmus subspicatus ; 23 mg/L (statique) ; 96 heures CE50 Desmodesmus subspicatus : 21 mg/L ; 96 heures CE50 Desmodesmus subspicatus : 21 mg/L (statique) ; 72 heures CE50 Pseudokirchneriella subcapitata : 42 mg/L ; 96 heures CE50 Pseudokirchneriella subcapitata : 2,11 à 4,29 mg/L (statique)

Section 13 – Considérations d'élimination

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets : Éliminer correctement conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Il est de la responsabilité du générateur de déterminer au moment de l'élimination si le produit répond aux critères d'un déchet dangereux. Se conformer à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales applicables. Les options d'élimination des déchets comprennent l'enfouissement des solides dans des sites autorisés. Brûler dans un incinérateur chimique muni d'un brûleur postcombustion et d'un laveur de gaz de fumée. Utiliser des transporteurs enregistrés.

Emballages contaminés : La réutilisation des fûts ou conteneurs vides n'est pas recommandée. Les employés doivent être informés des dangers potentiels, dus aux matières résiduelles inflammables, associés aux contenants vides. Éliminer de tous les conteneurs vides correctement, conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales.

Section 14 : Informations de transport

Agence	Nom d'expédition exact	N° UN	Groupe d'emballage	Classe de danger
DOT	Non réglementé, Polymère, NOS			
IATA	Non réglementé, Polymère, NOS			
IMDG	Non réglementé, Polymère, NOS			

Section 15 – Informations réglementaires

Loi de 1986 sur l'eau potable et les substances toxiques de l'État de Californie

(Proposition 65) : **AVERTISSEMENT!** Ce produit contient les produits chimiques suivants qui sont répertoriés par l'État de Californie comme étant cancérigène ou toxiques pour la reproduction : 13463-67-7 Dioxyde de titane (CI 77891) 0,1 à 1,0 % Carcinogène

SARA 313 Peroxyde de benzoyle 94-36-0

Réglementations des États-Unis sur le droit à l'information

-Aucune

Pays	Réglementations	Tous les composants répertoriés
	EINECS	Oui
	SARA Catégories de danger	Non
	Inventaire TSCA	Oui

Section 16 - Informations supplémentaires

COTE DU SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS) :

SANTÉ : 1
INFLAMMABILITÉ : 1
RÉACTIVITÉ : 0
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : B

AGENCE AMÉRICAINE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (NFPA) COTE D'IDENTIFICATION DES DANGERS :

SANTÉ : 1
INFLAMMABILITÉ : 1
RÉACTIVITÉ : 0

Cote de danger HMIS et NFPA

*= Danger chronique pour la santé

0 = INSIGNIFIANT

1 = LÉGER

2 = MODÉRÉ

3 = HAUTE

B = Gants et lunettes de sécurité ou lunettes chimiques.

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes selon nos connaissances, informations et croyance à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport, d'élimination et relâchez sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf si précisé dans le texte.

Révisée le Janvier 6, 2022

Fin de la fiche de données de sécurité de produit